



# Plafonds de ressources et loyers au m<sup>2</sup> du secteur locatif social en 2023

## Plafonds de ressources en fonction des catégories de ménages en euros

 <b>FOYER</b>	Secteur locatif social			
	Prêt locatif aidé d'intégration <b>PLAI</b>	Prêt locatif à usage social <b>PLUS</b>	Prêt locatif social <b>PLS</b>	Prêt locatif intermédiaire <b>PLI</b>
 Une personne	13 845 €	25 165 €	32 715 €	43 769 €
 Deux personnes (hors jeune ménage (1))	22 567 €	37 611 €	48 894 €	65 414 €
 Trois personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou 2 personnes dont 1 titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité ou jeune ménage	29 581 €	49 303 €	64 094 €	85 750 €
 Quatre personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 personnes dont 1 titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité	32 380 €	58 865 €	76 525 €	102 380 €
 Cinq personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 personnes dont 1 titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité	38 518 €	70 036 €	91 047 €	121 810 €
 Six personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 personnes dont 1 titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité	43 347 €	78 809 €	102 452 €	137 068 €
Par personne supplémentaire	+ 4 829 €	+ 8 782 €	+ 11 417 €	+ 14 897 €
Loyer en euros / m <sup>2</sup> de surface utile	6,48 € / m <sup>2</sup>	7,27 € / m <sup>2</sup>	14,18 € / m <sup>2</sup>	> 15 € / m <sup>2</sup>

(1) Le jeune ménage s'entend comme le couple marié dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.